



TCI Fund Management Limited
7, Clifford Street
London W1S 2FT

Paris, le 17 mars 2020

Par e-mail et par lettre recommandée A/R

A l'attention de Messieurs James Hawks et Joseph O'Flynn

Messieurs,

Nous accusons réception de votre courrier daté du 12 mars 2020 aux termes duquel vous sollicitez l'inscription à l'ordre du jour de l'assemblée générale des actionnaires de VINCI de deux projets de résolutions.

Vous indiquez agir en qualité de mandataire de « The Children's Investment Master Fund » immatriculé aux Iles Cayman et de « Talos Capital Designated Activity Company » immatriculée en République d'Irlande, actionnaires détenant respectivement 11 311 802 et 3 041 668 actions de notre Société soit collectivement 14 353 470 actions correspondant à 2,37 % du capital social.

Nous partageons avec vous l'objectif d'améliorer en permanence les performances non seulement financières mais aussi tous les objectifs qui touchent à la responsabilité sociale, sociétale et environnementale des nombreuses entités opérationnelles qui constituent notre Groupe.

Les performances en matière environnementale figurent naturellement parmi nos priorités. Vous l'aviez vous-même relevé dans votre courrier du 30 novembre 2019 disponible sur votre site internet. Vous avez également pu constater que notre Groupe s'est fixé des objectifs sérieux et ambitieux à cet égard :

- Objectif de réduction 40 % des émissions de CO₂ d'ici 2030,
- Objectif de neutralité carbone d'ici 2050 dans la ligne des engagements pris par la France dans le cadre de l'accord de Paris sur le climat,
- Engagements en faveur de l'économie circulaire et du respect des milieux naturels.

● 1, cours Ferdinand-de-Lesseps
F-92851 Rueil-Malmaison Cedex
Tél.: +33 1 47 16 35 00
Fax : +33 1 47 16 33 60
Internet : www.vinci.com

Société Anonyme au capital de 1 500 854 942,50 Euros
RCS 552 037 806 Nanterre - TVA FR 32 552 037 806

JH

Nous vous renvoyons à cet égard au communiqué de presse du Groupe du 15 janvier 2020 et à notre Document d'Enregistrement Universel (DEU) 2019, publié sur le site internet du Groupe les 2 mars 2020 (version française) et 12 mars 2020 (version anglaise).

La lecture de celui-ci (pages 22 à 30 et 222 à 260) vous permet ainsi de constater la réalité des efforts accomplis par les divisions du Groupe, leurs engagements qui se déclinent sur les trois domaines d'actions environnementaux en fonction de leurs métiers et la gouvernance mise en œuvre pour assurer une intégration des enjeux et risques environnementaux, en particulier climatiques, dans les décisions à tous les niveaux de l'organisation.

Comme vous le savez, la France dispose par ailleurs d'un cadre légal et règlementaire particulièrement robuste. Ce cadre impose aux sociétés cotées au moins une fois par an :

- de communiquer de nombreuses informations au public telles que des indicateurs clés de performance de nature non financière notamment sur les questions d'environnement et des indications sur les risques financiers liés aux effets du changement climatique,
- d'élaborer une déclaration de performance extra financière présentant des informations sur la manière dont l'entreprise prend en compte les conséquences environnementales de son activité, sur les conséquences sur le changement climatique de son activité, et les conséquences de l'usage des biens et services qu'elle produit,
- de décrire les principaux risques, les politiques appliquées, les procédures de diligence raisonnable mises en œuvre pour prévenir, identifier et atténuer la survenance des risques et le résultat de ces politiques.

Cette déclaration comprend de multiples aspects comme :

- les moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions,
- les mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement ;
- la prise en compte de toute forme de pollution spécifique à une activité, notamment les nuisances sonores et lumineuses,
- les mesures de prévention, de recyclage, de réutilisation, d'autres formes de valorisation et d'élimination des déchets,
- la consommation d'eau et l'approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales,
- la consommation de matières premières et les mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation,
- la consommation d'énergie, les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables,

- l'utilisation des sols,
- les postes significatifs d'émissions de gaz à effet de serre générés du fait de l'activité de la société, notamment par l'usage des biens et services qu'elle produit,
- les mesures prises pour l'adaptation aux conséquences du changement climatique,
- les objectifs de réduction fixés volontairement à moyen et long terme pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et les moyens mis en œuvre à cet effet,
- les mesures prises pour préserver ou restaurer la biodiversité,
- la prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux,
- la prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale ;

Le cadre légal et réglementaire français impose ainsi aux sociétés cotées une grande attention, de la transparence et des mesures chiffrées dans la manière dont elles suivent et gèrent ces sujets importants. Ces informations rendues publiques permettent aux actionnaires et autres parties prenantes de se faire une opinion complète et de faire connaître leur satisfaction ou insatisfaction sur la politique menée par l'entreprise.

La qualité des informations ainsi communiquées est contrôlée par un organisme tiers indépendant, en l'occurrence le cabinet Deloitte et Associés dont le rapport est publié pages 266 à 269 de notre Document d'Enregistrement Universel.

Par ailleurs, les performances environnementales figurent parmi les critères de performance pris en compte par le Conseil dans le système de rémunération des dirigeants mandataires sociaux tant pour la parties variable court terme (voir DEU page 165) que pour la rémunération long terme (voir DEU page 174) et cette politique fait l'objet d'un vote ex-ante et d'un vote ex-post par l'Assemblée générale des actionnaires dans le cadre de la procédure de « say on pay ».

Les attributions d'actions de performances aux cadres du Groupe intègrent également un critère ayant pour objet de refléter les efforts déployés par le Groupe en matière environnementale.

C'est au Conseil d'Administration de veiller à ce que l'entreprise qu'il administre soit dans toutes ses composantes sur une bonne trajectoire. Pour ce faire il doit exercer la plénitude de ses pouvoirs afin d'assurer un pilotage efficient de l'entreprise dans le respect d'un cadre légal et réglementaire contraignant.

Dès lors, il n'apparaît ni conforme à la loi et à la pratique, ni opportun, de présenter vos demandes de résolutions en ce qu'elles visent à modifier substantiellement la répartition des attributions respectivement dévolues par la loi au Conseil et aux Assemblées.

La première résolution proposée prévoit des dispositifs qui aboutissent à une immixtion de l'Assemblée dans les fonctions et le rôle du Conseil et donc à un empiètement de ses pouvoirs. En effet, seul le Conseil d'administration est habilité à arrêter la stratégie et la conduite de la communication de la Société notamment dans les domaines de la responsabilité sociale, sociétale et environnementale.

La seconde résolution que vous proposez et qui vise à imposer au Conseil un ordre du jour pour les assemblées générales futures, constitue également une atteinte aux pouvoirs du Conseil d'administration de fixer l'ordre du jour des Assemblées.

Dans ces conditions, le Conseil d'Administration, qui a examiné attentivement vos demandes et qui a délibéré sur les questions qu'elle soulève, a décidé de ne pas y donner une suite favorable.

Soyez en tous cas assurés de notre engagement total et sincère à dialoguer avec nos actionnaires et parties prenantes pour continuer à faire du Groupe VINCI un acteur de progrès dans les différentes composantes de ses activités.

Nous vous prions d'agréer Messieurs l'expression de nos sentiments distingués

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Xavier Huillard". The signature is stylized with a long horizontal stroke and a vertical stroke crossing it.

Xavier Huillard

Président directeur général